



AVIS PUBLIC

Demande de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 14 avril 2020 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogations mineures suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre l'implantation d'un muret de soutènement à une distance de 0 mètre de la ligne de rue et d'autoriser une hauteur de muret ornemental de 2,75 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes à 1 mètre. <p>(DM 2020-0006)</p>	379, boulevard Arthur-Sauvé

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de mars 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau